

Le Chef de Cabinet

Paris, le **21 AVR. 2023**

Références à rappeler :
CAB/2023D/1943 - PAP

Monsieur le secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention de la Première ministre sur la situation du Groupement Hospitalier Mutualiste de Grenoble et des conséquences pour l'offre de soins sur le territoire local. Dans ce cadre, vous souhaitez que cet établissement soit mis sous tutelle.

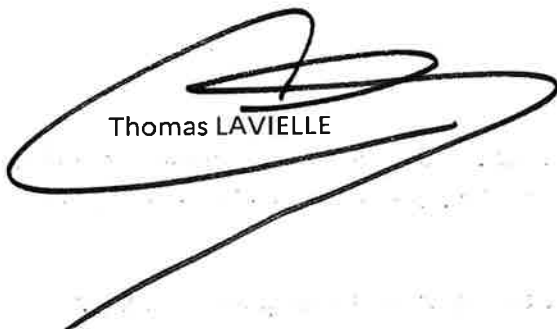
Madame Élisabeth BORNE en a bien pris connaissance.

En raison du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs, la Première ministre ne peut intervenir dans un dossier dont l'autorité judiciaire a été saisie.

Néanmoins, compte tenu des inquiétudes que vous évoquez pour le bassin sanitaire et social du bassin grenoblois, j'ai transmis votre correspondance à Monsieur François BRAUN, ministre de la Santé et de la Prévention.

J'ai également adressé votre requête à Monsieur le directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


Thomas LAVIELLE

Monsieur Franck HOULGATTE
Secrétaire général de l'Union nationale
des syndicats Force Ouvrière de la santé privée
153-155 rue de Rome
75017 PARIS

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS
Tél. : 01 42 75 80 00